

Dons pour soutenir la pastorale paroissiale

« Que chacun donne comme il a décidé dans son cœur, sans regret et sans contrainte, car Dieu aime celui qui donne joyeusement » (2 Cor 9, 7).

1. Appuyez-vous sur le rocher qu'est le Christ. La paroisse vous soutient :

- en célébrant chaque jour la messe à vos intentions,
- en transmettant la Parole de Dieu à tous,
- en vous accompagnant vers les sacrements,
- en célébrant les obsèques,
- en restant à votre écoute.

2. Vous pouvez aussi donner votre dîme mensuelle

« Apportez toute la dîme à la maison du trésor, pour qu'il y ait de la nourriture dans ma Maison. Soumettez-moi donc ainsi à l'épreuve, – dit le Seigneur de l'univers –, et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses du ciel si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance ! » (Malachie 3, 10).

3. Comment faire : déposer votre don dans la boîte aux lettres du presbytère (**Abbé Blaise BAKULU MADILA**, 12 rue des bateliers 67000 Strasbourg). N'oubliez pas d'indiquer adresse postale.

4. Le chèque est à effectuer sur l'ordre de la « *Mense curiale paroisse Sainte-Madeleine* ».